
**3ième Session de la Réunion des Parties Contractantes à l'Accord sur la conservation des oiseaux
d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA)**
23 – 27 Octobre 2005, Dakar, Sénégal

PROPOSITION DE CLARIFICATION DE LA DEFINITION DE L'EXPRESSION «DECLIN
SIGNIFICATIF A LONG TERME» DES POPULATIONS D'OISEAUX D'EAU

INTRODUCTION

Lors de sa 5^{ème} réunion en mars 2004, le Comité technique a discuté la demande de la MOP2 d'élaborer des orientations pour l'interprétation de l'expression «déclin significatif à long terme» dans le contexte du Tableau 1 du Plan d'action de l'AEWA. Un groupe de travail, mis en place à la 4^{ème} réunion du Comité technique, avait préparé une proposition de clarification. Le Comité a considéré cette manière de procéder comme utile pour avancer, mais a estimé que le groupe de travail devrait évaluer d'éventuels critères par rapport à des exemples de la vie réelle et que chaque critère devrait permettre de prendre en compte le grand nombre de populations pour lesquelles les données sur les tendances sont insuffisantes ou inexistantes (entre autres permettre des approches non quantitatives).

Le groupe de travail a évalué le récent recueil des données sur l'état et les tendances des échassiers en Afrique et en Eurasie occidentale réalisée par le Groupe international d'étude des échassiers (Stroud *et al.* 2004¹) : <http://web.uct.ac.za/depts/stats/adu/wsg/index.html>. En particulier, l'annexe 2 de l'examen du Groupe d'étude des échassiers a rassemblé des informations sur les tendances actuelles et les compare avec les évaluations précédentes publiées dans *Waterbird Population Estimates 1 & 2* http://web.uct.ac.za/depts/stats/adu/wsg/pdf/iws15_annex2.pdf.

L'avantage de l'utilisation de cette base de données était que les espèces incluses présentaient toutes sortes d'écologies et distributions différentes à travers la région de l'AEWA, et qu'il existe des exemples des deux catégories de population, à savoir «données suffisantes» et «données insuffisantes».

Suite aux discussions menées sur cette question lors de sa 6^{ème} réunion en mai 2005, le Comité technique a convenu d'une proposition de clarification concernant la définition du déclin à long terme des populations d'oiseaux d'eau jointe au présent document. A sa 3^{ème} réunion en juillet 2005, le Comité permanent a approuvé ce document pour soumission à la MOP3.

MESURES REQUISES DE LA REUNION DES PARTIES

Il est demandé à la Réunion des Parties d'examiner les orientations proposées et de les approuver en vue de leur utilisation.

¹ Stroud, D.A., Davidson, N.C., West, R., Scott, D.A., Hanstra, L., Thorup, O., Ganter, B. & Delany, S. (rédacteurs) au nom du Groupe international d'étude des échassiers (2004). Status of migratory wader populations in Africa and Western Eurasia in the 1990s. *International Wader Studies* 15: 1-259. www.waderstudygroup.org

Conseil pour l'interprétation de l'expression «déclin significatif à long terme» des populations d'oiseaux d'eau

Définition

Une population est en «déclin significatif à long terme» lorsque les meilleures données, informations ou évaluations disponibles indiquent que son nombre ou son aire de répartition a décliné d'au moins 25% sur une période de 25 ans ou de 7,5 générations, celui qui est le plus long.

Orientations pour l'application de cette définition

1. Au cas où les évaluations quantitatives des tendances à l'échelle internationale seraient insuffisantes, les tendances internationales devraient être évaluées sur la base des meilleures connaissances d'experts et d'autres informations disponibles, compte tenu de l'ampleur du déclin indiquée dans la définition susmentionnée.
2. Au cas où une population biogéographique montrerait des tendances divergentes dans différents pays, un déclin d'au moins 25% du nombre d'individus ou de l'aire de répartition sur une période de 25 ans ou de 7,5 générations dans plus de 50% des pays sur lesquels des informations sont disponibles indique que la population est en déclin significatif à long terme. Si, pour certaines populations des informations sont disponibles pour une période supérieure à 25 ans, cela est préféré.
3. Des informations sur les tendances relatives aux populations biogéographiques ne sont pas toujours disponibles à l'échelle internationale sur une période de 25 ans ou de 7,5 générations. Dans de telles situations, des taux de déclin équivalents peuvent être utilisés sur des périodes plus courtes, mais pas au-dessous de neuf ans et basés sur un déclin soutenu d'au moins 1% par an.
4. La délimitation des taux de déclin résultant des fluctuations naturelles devrait être basée sur des meilleures connaissances d'experts, y compris des informations concernant la disponibilité des habitats appropriés.
5. Il faut veiller à ne pas appliquer cette définition aux données de surveillance sans examen critique. Dans certains cas, un changement de catégorie ou de distribution d'une population entraîne une diminution des effectifs comptés, une grande part de la population s'étant déplacée vers des zones moins surveillées. Des seuils inférieurs peuvent être appropriés pour une diminution d'une aire de répartition, accompagnés d'une diminution de population. Les données issues des comptages bruts devront toujours être interprétées par des experts.
6. La moyenne géométrique des catégories de taille d'une population devrait généralement constituer la base des calculs des tendances de celle-ci. Conformément aux définitions des critères de liste rouge de l'UICN, la longueur de génération est la longueur de génération moyenne des parents de la population courante. Tout déclin significatif à long terme révélé par les calculs mentionnés ci-dessus sera examiné, analysé et approuvé par le Comité technique.

S'agissant des populations dont on sait que leur nombre est faible (<100,000), les jugements d'experts sur le statut des tendances devraient se faire sur une base préventive. Ceci est d'autant plus important à la lumière des derniers résultats obtenus qui mettent en évidence une faible variabilité génétique de certaines populations d'oiseaux d'eau – impliquant que la taille effective d'une population est beaucoup moins importante (probablement d'un facteur 10) que la taille observée. Dans ces cas, la viabilité d'une population plus importante que précédemment estimé peut être menacée à long terme (en raison de la vulnérabilité de cette population aux changements environnementaux).